

# AVIS PUBLIC MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente donné par le soussigné, directeur général, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, adoptera à une session subséquente le règlement 272-2016, pour modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) règlement 172-2005, ainsi que ses amendements, afin d'ajuster les périmètres d'urbanisation de treize (13) municipalités, en fonction de la rénovation cadastrale.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 15 mars 2017.



**Stéphane Bergeron**  
Directeur général

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 15 mars 2017 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 mars 2017.

Signé : \_\_\_\_\_

**Stéphane Bergeron**  
Directeur général

*OK: publiée  
M. R.C.  
Municipalités  
mb*